



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grande distribution

Question écrite n° 22307

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les relations entre la grande distribution et les éleveurs de porcs et producteurs de légumes, et plus particulièrement sur le problème des marges arrière. Cette pratique, qui pénalise à la fois producteurs et consommateurs, contourne les dispositions de la loi Galland en substituant à une pression sur les prix de vente une pression de nature commerciale et alimente par ailleurs un cercle vicieux inflationniste, les producteurs étant amenés à augmenter leurs prix pour résister à cette pression. En conséquence, il aimerait connaître le bilan des mesures qui ont été prises pour freiner ce phénomène et les initiatives qu'il entend prendre pour rendre les marges arrière plus transparentes et plus équitables.

Texte de la réponse

Après une large consultation des professionnels et de la commission d'examen des pratiques commerciales, une circulaire du 16 mai 2003 publiée au Journal officiel du 25 mai 2003, relative à la négociation commerciale entre fournisseurs et distributeurs a été élaborée pour remédier aux difficultés qui existent dans la relation commerciale. Elle doit permettre de mettre fin à certains abus, à clarifier les relations entre les opérateurs économiques et à préciser les marges de négociation dont ils disposent tout en leur rappelant les obligations qui pèsent sur eux et les sanctions auxquelles ils s'exposent s'ils venaient à s'affranchir de ces obligations. Par ailleurs, le Gouvernement demeure particulièrement attaché au rééquilibrage des rapports commerciaux et veillera à ce que les orientations données dans la circulaire influent sur l'évolution des relations commerciales entre la grande distribution et ses fournisseurs. Il est déterminé à engager des procédures judiciaires chaque fois que des abus seront constatés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22307

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5775

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6554